

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex annonce l'élection de ses administrateurs et les faits saillants de son assemblée annuelle des actionnaires

Montréal, le 8 mai 2019 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) a tenu plus tôt ce matin sa 35^e assemblée annuelle des actionnaires. Au cours de cette rencontre dirigée par le président du conseil d'administration, M. Alain Rhéaume, les candidats proposés aux postes d'administrateurs ont été élus. Le président et chef de la direction, M. Patrick Lemaire, et le vice-président et chef de la direction financière, M. Bruno Guilmette, ont présenté au cours de l'assemblée les faits saillants de 2018 et les perspectives de croissance de l'entreprise dans un secteur porteur et en rapide évolution. Voici les faits saillants de la rencontre.

Faits saillants de l'allocution du président du Conseil d'administration

M. Rhéaume a, dans un premier temps, salué la contribution de l'ensemble des employés de Boralex au succès de l'entreprise qui a connu une très bonne année 2018 et qui a consolidé sa position comme acteur de premier plan du secteur des énergies renouvelables.

Il a également mentionné que les équipes de Boralex sauront relever les défis des prochaines années, alors que l'entreprise devra mettre à contribution l'agilité qui a fait son succès pour adapter sa stratégie ainsi que son modèle d'affaires aux changements importants des marchés de l'électricité.

Faits saillants de l'allocution du président et chef de la direction

M. Lemaire a, pour sa part, indiqué que Boralex avait enregistré un record d'ajout de capacité de production de près de 500 MW en 2018 et que l'entreprise allait atteindre la cible de 2 000 MW prévue pour 2020, un an plus tôt, soit au cours des prochains mois de 2019.

Il a également discuté des perspectives favorables pour Boralex au cours des prochaines années dans un environnement où les changements climatiques forcent l'utilisation à un rythme accéléré des formes d'énergies à plus faible empreinte en carbone et ce, à l'échelle planétaire. M. Lemaire a mentionné que Boralex continuera plus que jamais d'être un acteur important à ce chapitre en contribuant au développement économique des collectivités de façon responsable et durable comme elle l'a toujours fait.

Faits saillants de l'allocution du vice-président et chef de la direction financière

M. Guilmette a souligné les investissements de 641 millions \$ réalisés en 2018 par Boralex pour l'acquisition de Kallista en France et des participations dans cinq parcs éoliens d'Invenergy au Canada ainsi que la mise en service de six parcs éoliens.

De plus, M. Guilmette a mentionné la croissance de 13 % de la production en Combiné¹, de 11 % du BAIIA(A) en Combiné et de 10 % du dividende déclaré en 2018 tout en indiquant que les investissements de 2018 porteront davantage leurs fruits en 2019. D'ailleurs, les résultats du premier trimestre dévoilés plus tôt ce matin abondent dans ce sens, alors que la production en Combiné s'est accrue de 39 % et que le BAIIA(A) en Combiné a augmenté de 34 % comparativement au premier trimestre de 2018.

Enfin, M. Guilmette a fait valoir l'importance de la création de valeur à long terme tout en effectuant des ajustements tactiques à court terme au besoin. En ce sens, Boralex dévoilera le 18 juin prochain la mise à jour de son plan stratégique et de ses objectifs financiers pour les prochaines années dans le cadre d'une rencontre avec les investisseurs qui se tiendra à Toronto.

Élection des administrateurs

Au cours de l'assemblée, les candidats aux postes d'administrateurs proposés à l'élection dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datée du 12 mars 2019, ont été élus administrateurs de Boralex. Les résultats détaillés du vote lors de l'assemblée annuelle des actionnaires figurent ci-dessous.

Tous les candidats proposés par la direction ont été élus par vote à main levée. Les procurations reçues par la direction pour l'élection des administrateurs se sont établies comme suit :

Candidat(e)	Votes pour		Abstention	
	#	%	#	%
Patrick Lemaire	65 594 909	99,94 %	39 578	0,06 %
André Courville	65 408 382	99,66 %	226 104	0,34 %
Lise Croteau	65 596 207	99,94 %	38 279	0,06 %
Ghyslain Deschamps	65 598 532	99,95 %	35 954	0,05 %
Alain Ducharme	65 599 151	99,95 %	35 335	0,05 %
Marie-Claude Dumas	65 594 854	99,94 %	39 632	0,06 %
Marie Giguère	64 875 118	98,84 %	759 368	1,16 %
Edward H. Kernaghan	62 254 860	94,85 %	3 379 626	5,15 %
Yves Rheault	63 852 363	97,28 %	1 782 123	2,72 %
Alain Rhéaume	65 531 224	99,84 %	103 262	0,16 %
Dany St-Pierre	64 872 520	98,84 %	761 967	1,16 %

Les résultats finaux sur toutes les questions soumises au vote à l'assemblée annuelle tenue plus tôt aujourd'hui seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

¹ Les pourcentages de croissance indiqués dans le présent communiqué sont présentés selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné – Mesure non conforme aux IFRS » dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019. Pour fins de comparaison, les pourcentages de croissance IFRS sont les suivants : production 2018 22 %, BAIIA(A) 2018 5 %, production T1-2019 21 %, et BAIIA(A) T1-2019 26 %.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires reliées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné – Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des *Participations*. Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des *Participations* selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des *Participations* (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS » du rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019 pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle utilisée au 31 décembre 2017 et auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Borex inc.
(514) 985-1327
julie.lajoie@borex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Borex inc.
(514) 213-1045
stephane.milot@borex.com

Source : Borex inc.